



**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00662310-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 4 novembre 2021**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du  
Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Karine DENIS-LAMIT

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

**OBJET :** 29. SEM Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2020

Délibération n° 2021/006623

## SEM Micropolis Rapport des élus administrateurs - Année 2020

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Conseiller Municipal Délégué**

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime

### Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2020 de la SEM Micropolis.

La SEM Micropolis gère et exploite le Parc des Expositions et des Congrès de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis, via une délégation de service public pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

La Ville de Besançon détient 30 % du capital de la SEM. Mme CHAUVET et MM BODIN, BERTAGNOLI et FAGAUT ont été désignés représentants de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM.

Le conseil d'administration du 4 février 2020 a désigné Mme BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental, à la Présidence de la SEM.

L'évènement majeur de la vie sociale de Micropolis en 2020 est la fermeture du site sur la quasi-totalité de l'année du fait de la crise sanitaire.

### **I. Activité**

Le Parc a été fermé depuis le 15 mars 2020. Il y a eu peu d'activité avant (janvier et février sont traditionnellement des mois de faible activité), et à peine une timide reprise en juin et octobre, qui a permis la tenue de quelques manifestations (Puces de rentrée, salon de l'Habitat).

De plus, sur ces quelques dates, la fréquentation a été très en retrait, compte tenu des craintes liées au COVID (- 43 % de fréquentation sur le salon de l'Habitat).

La majeure partie des manifestations organisées par la SEM a été annulée : Foire Comtoise, Carrefour des collectivités, Grandes Heures Natures, Beaux jours de l'immobilier, Vivre sa retraite, salons des Antiquaires, des Mariés, Talents et Saveurs.

Ont été annulées également les manifestations accueillies dans le cadre des activités de locations (notamment le salon International Micronora) et de spectacle (seulement 5 dates en 2020).

En lien avec la fermeture du site, l'activité restauration est également quasi nulle en 2020.

Le Chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1,2 M€ au lieu des 6 M€ habituels. Il en résulte une situation financière inédite qui a mobilisé les actionnaires et partenaires (cf. section III).

## II. Fiche d'identité

### A/ Ressources humaines

La SEM Micropolis emploie 40 salariés permanents, répartis entre services techniques, services de restauration, service foire et salons, et services accueil/administration. Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents, ce qui n'a pas été le cas en 2020 du fait de l'arrêt d'activité.

La grande majorité des salariés a été placée en chômage partiel en 2020. La SEM a bénéficié des dispositifs de l'Etat. Pendant cette longue période de fermeture, les salariés ont été encouragés à poser des congés, à imaginer des projets, faire des travaux de réparations ou d'embellissement. Maintenir la mobilisation des équipes a été un enjeu majeur.

### B/ Gouvernance- Juridique

La SEM Micropolis a été créée en 1998, pour une durée de 30 ans.

La répartition du capital de la SEM, d'un montant total de 100 000 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	Part détenue dans le capital	Nombre de sièges en conseil d'adm°
Ville Besançon	30,00 %	4
Département Doubs	30,00 %	4
CCI	8,00 %	1
CMA	6,00 %	1
Ch. D'Agriculture	6,00 %	1
Crédit Agricole FC	6,60 %	1
Caisse d'Epargne BFC	6,60 %	1
Crédit mutuel	6,80 %	1
Total	100 %	14

La Présidence est confiée à Mme BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs.

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2020 et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

La SEM Micropolis ne détient pas de participation dans d'autres sociétés.

Il n'y a pas eu modification du capital social, ni des statuts.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes.

### C/ Contrat de concession de service public

La SEM Micropolis est la société dédiée exigée par le cahier des charges du contrat de concession de service public attribué par le Syndicat Mixte de Micropolis pour la gestion du site.

Le contrat actuel court sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Un des éléments majeurs du contrat est la réalisation de travaux significatifs pour la rénovation du Palais des Congrès (en particulier toiture, étanchéité, parquet, mise aux normes Ad'Hap et embellissement). Les travaux ont commencé en 2019 et se sont terminés début 2020 (montant global 1,7 M€).

### III. Situation financière

Les comptes annuels 2020 de la SEM Micropolis sont certifiés réguliers et sincères par le commissaire aux comptes.

<b>ACTIF en K€</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>PASSIF en K€</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Actif immobilisé	12 514	11 294	Fonds propres	870	2 256
Stocks	43	47	Avances conditionnées	10 777	9 841
Créances	591	762	Provisions	37	47
Trésorerie	1 672	1 881	Emprunts	1 781	722
			Dettes d'exploitation	1 355	1 118
<b>TOTAL Actif net</b>	<b>14 820</b>	<b>13 983</b>	<b>TOTAL Passif</b>	<b>14 820</b>	<b>13 983</b>

<b>PRODUITS en K€</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>CHARGES en K€</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
chiffre d'affaires	1 212	6 620	achats et charges externes	1 166	3 790
subventions	0	0	impôts et personnel	1 311	2 586
reprise amort et prov <sup>e</sup>	49	57	dot <sup>e</sup> amort et prov <sup>e</sup>	211	87
autres produits	198	92	autres charges	133	169
produits financiers	2	3	charges financières	3	3
produits exceptionnels	5	10	charges exceptionnelles	30	30
<b>total produits</b>	<b>1 467</b>	<b>6 782</b>	<b>Total charges</b>	<b>2 854</b>	<b>6 665</b>
<b>Resultat net</b>	<b>-1 387</b>	<b>117</b>			

#### A/ Bilan

Les réserves accumulées depuis la création de la société permettent d'absorber le fort déficit 2020 et les fonds propres restent positifs. Cependant, la situation financière s'est fragilisée.

La société s'était endettée en 2019 pour financer les travaux réalisés sur le palais des Congrès dans le cadre du contrat de délégation de service public. S'ajoute en 2020 la souscription de deux PGE (prêts garantis par l'Etat) pour un montant global d'1,1 M€ destinés à maintenir à la SEM la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement, sachant que le site est resté fermé début 2021.

Grâce aux PGE souscrits en fin d'année, la SEM Micropolis dispose d'un important niveau de trésorerie au 31/12.

Le bilan intègre à l'actif et au passif la valeur de biens (immeubles et meubles) mis à disposition de la SEM Micropolis par le Syndicat Mixte dans le cadre du contrat de délégation de service public attribué par le SYMM à la SEM. Ce montant s'élève à 10 777 K€ pour 2020. La SEM souligne le besoin de procéder à des travaux sur certains de ces biens, qui sont vieillissants.

#### B/ Résultat

L'arrêt de l'activité entraîne la perte de 80 % du chiffre d'affaires et un déficit de 1 387 K€ en 2020.

Si des économies importantes ont pu être réalisées (en particulier sur les frais de personnel, de montage/démontage des manifestations, les fluides, etc.), certaines charges fixes de la société restent significatives (fluides, maintenance, réparation, assurances...).

Les différents dispositifs d'aides de l'Etat ont été mobilisés (chômage partiel, exonération de charges, et dispositions spécifiques aux entreprises de l'évènementiel).

Le SYMM n'a pas accordé d'aide en 2020, il le prévoit en revanche en 2021.

#### C/ Mobilisation des actionnaires et partenaires

Les projections de trésorerie au 31/12/2020, les perspectives d'activité dégradées pour 2021 avec une date potentielle de réouverture du site en septembre seulement, et l'incertitude qui pèse également sur le maintien des dispositifs d'aides à destination des entreprises de l'évènementiel ont amené le conseil d'administration à solliciter un soutien financier auprès des actionnaires de la SEM et du SYMM.

La majorité des actionnaires a répondu favorablement sur le principe d'accorder des avances en comptes-courant d'associé début 2021, pour un montant global de l'ordre de 570 K€ à 670 K€. De son côté, le SYMM a accordé l'exonération de la redevance pour 2021.

#### IV. Liens avec la collectivité

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de la Ville de Besançon participent régulièrement aux instances de la SEM.

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon.

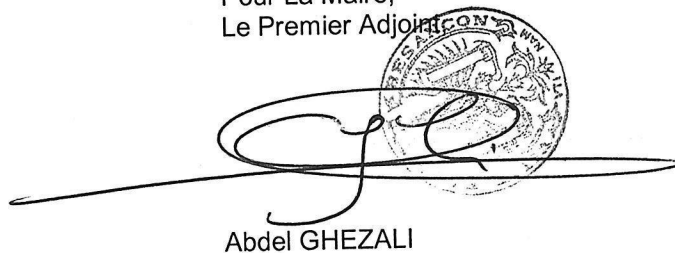
La Ville de Besançon a accordé en 2018 une garantie sur emprunt dans le cadre des travaux de rénovation du Palais des Congrès. Le capital garanti est de 320 K€ fin 2020.

Le Conseil Municipal a été sollicité en 2020 sur le rapport annuel 2019 des administrateurs de la SEM Micropolis. Par ailleurs, dans sa séance du 10 décembre 2020, il s'est prononcé en faveur d'une avance en compte courant d'associé d'un montant de 200 K€ (ajustable à 250 K€) à verser en 2021.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne deux conventions règlementées liant la Ville et la SEM Micropolis : d'une part, l'application d'un tarif préférentiel à tous les actionnaires (dont la Ville) pour les locations d'espace, d'autre part, la convention de DSP qui lie la SEM Micropolis avec le Syndicat Mixte Micropolis dont la Ville est également membre.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.**

Pour extrait conforme,  
Pour La Maire,  
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.